Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260706-D2026_07_06_04-DE

PLOUZANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33
Procuration : 3
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 29/06/2026
Affichage en date du : 29/06/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le six juillet, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Arnaud RECHER qui a donné procuration à Mme Solène BALCON, Mme Julia JORDAN à Mme Audrey CAMPOS, et M. Patrick VENTER à M. Jean-Luc BATANY.

Secrétaire de Séance : M. Arnaud RECHER

N° **2026-07-06-04**

Objet : **Rapport d'activité - multi-accueil Eric Tabarly 2025**

Rapporteur : Hélène BARDAN

Vu le code général des collectivités Territoriales notamment les articles L1411-3 et L 1413-1,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 juin 2026,
Vu la convention de délégation de service public avec la SCIC En Jeux d'Enfance,
Vu l'avis de la commission « Familles et solidarité » en date du 25 juin 2026,

Madame Hélène BARDAN, Conseillère municipale déléguée à la petite enfance, rappelle à l'assemblée que la gestion du multiaccueil a été confiée depuis le 1er janvier 2022 à la SCIC « En Jeux d'Enfance », par une nouvelle convention de Délégation de Service Public. Cette délégation est d'une durée de 5 ans. Cette convention a fait l'objet de deux avenants validés par ce Conseil, le 2 octobre 2023 prévoyant la possibilité de 48 places toute la semaine, la fermeture dès 18h30 et une 3ème semaine de fermeture en août, puis, plus récemment, le 30 juin 2025, pour permettre notamment l'ouverture de 4 places entreprises supplémentaires.

La mission du prestataire concerne la gestion technique et administrative de la structure.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260706-D2026_07_06_04-DE

Conformément à la convention de délégation, et aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire doit remettre un rapport annuel qui est examiné lors de la séance suivante du Conseil Municipal. Il rend compte de l'exécution de la délégation à travers des données comptables, une analyse de la qualité du service et des informations techniques et financières.
La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 26 juin dernier et a donné un avis favorable à ce rapport.
Une synthèse de ce rapport est présentée en annexe, le dossier demeurant consultable auprès de la direction générale.

Madame Hélène BARDAN présente à l'assemblée les principales données fournies par ce rapport.

Plusieurs points d'attention ressortent, pour ce bilan qui sera l'avant dernier du contrat en cours, la DSP devant être reconduite à compter du 1er janvier 2027.

1. Aspects financiers

Après un retour à un excédent de 8 K€ en 2023, l'année 2024 s'était clôturée sur un déficit de 12 592 €. L'exercice 2025 est également marqué par un nouveau déficit de 20 613 €.
Cette trajectoire financière a justifié le recours à un nouvel avenant, en juin 2025, avec effet au 1er septembre de cette même année. Cet avenant avait pour vocation d'ouvrir 4 places « entreprises » supplémentaires et d'augmenter la participation de la commune via le reversement de la majoration du bonus territoire perçu par la commune. Ce nouvel accord contractuel supposait, de la part du délégataire, une réduction de ses « frais de siège », et une optimisation de la gestion des plannings.

Le résultat financier 2025 fait apparaître quelques augmentations en termes de charges de fonctionnement (achats divers + 2 353 €, services extérieurs + 3 306 €, ou encore le chapitre «autres services extérieurs », qui croît de 5 852 €). Ces variations à la hausse sont justifiées par l'inflation. Les charges de personnel ont quant à elles diminué de plus de 18 000 € par rapport à l'exercice précédent, et les « frais de gestion » de 17 560 €. Au global, le montant total des charges, en intégrant les contributions volontaires, ont diminué de 4 517 € par rapport à 2024.

Parallèlement, les recettes se sont contractées de 15 412 €, ce qui conduit la structure à présenter un déficit annuel 2025 de 20 613 €. Si l'augmentation du nombre de places d'entreprises a permis de dégager 10 000 € de recettes supplémentaires, le strict respect des règles de la CAF, appliqué depuis le contrôle effectué en 2024, a provoqué une diminution du versement de la Prestation de Service Unique de 34 468 €, ce qui explique le résultat financier négatif, malgré un réel travail sur les charges de fonctionnement.

2. Volet organisationnel et pédagogique

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260706-D2026_07_06_04-DE

L'année a été marquée par un tournant majeur au sein de la gouvernance de la structure. À la suite du renouvellement du conseil d'administration intervenu en juillet 2025, une nouvelle présidence a été élue à la tête de la SCIC En Jeux d'Enfance. Parallèlement, le conseil d'administration a procédé à la nomination d'un directeur général mandataire (le directeur général de l'association Don Bosco). Cette évolution s'inscrit dans la continuité historique des liens qui unissent les deux entités. Elle traduit la volonté des administrateurs de :

- pérenniser le travail commun engagé de longue date ;
- renforcer le projet stratégique pour mieux répondre aux besoins des familles du territoire ;
- optimiser les ressources à travers une logique de mutualisation des moyens.

L'année 2025 a été une année d'approfondissement et d'ouverture. Forte d'un projet d'établissement réécrit en 2024, l'équipe a pu s'appuyer sur des bases solides pour aller plus loin dans ses pratiques et enrichir les expériences proposées aux enfants. Fidèle aux principes de la pédagogie Pikler-Lóczy, la crèche Eric Tabarly continue d'accueillir chaque enfant et sa famille dans le respect de son rythme, avec une attention particulière portée à la qualité de la relation, à la motricité libre et au jeu.

En 2025, plusieurs temps forts ont marqué la vie de la structure : la journée pédagogique animée par Miriam RASSE, psychologue clinicienne et formatrice pour l'association Pikler Lóczy France, a permis à l'ensemble de l'équipe d'affiner son regard sur la pratique de la référence et l'individualisation de l'accueil. Les bains sonores proposés par Anne-Marie JAOUEN, sonothérapeute, ont investi la section des Petits Mousses pour la première fois, offrant aux plus jeunes une expérience sensorielle douce et apaisante. Le partenariat avec le Centre Social s'est poursuivi et enrichi, avec la création d'un nouveau matériel pédagogique fabriqué à partir de matériaux de récupération. Les familles ont continué à être associées à la vie de la crèche, à travers les Cafés pas réveillés, la fête de l'été et le concert de Noël.

Ces projets s'inscrivent dans une dynamique que les familles reconnaissent et apprécient : avec une note de 9,2/10 et 100% de recommandation au questionnaire de satisfaction 2025, la crèche confirme la qualité et la cohérence de son accueil.

En 2025, la crèche a poursuivi et consolidé son partenariat avec la Ville de Plouzané, en continuant d'accueillir les enfants de moins de 4 ans scolarisés en maternelle, chaque mercredi et pendant les vacances scolaires. Ce dispositif, initié à la demande de la collectivité pour soutenir l'organisation de l'ALSH, a trouvé sa pleine cohérence avec le projet d'établissement.

Au 31/12/2025, le multi accueil comptait 15,9 ETP et a accueilli 22 stagiaires. Un programme de formations individuelles et collectives a été mené au cours de l'exercice 2025.

D'un point de vue plus quantitatif, la structure a accueilli 99 enfants en 2025 (dont 27 nouvelles admissions). Au 31/12/2025, seuls 9 enfants figuraient sur la liste d'attente, et le taux d'occupation était de 78 % sur les 226 jours d'ouverture de la structure. A noter qu'en 2025, 19 familles usagères du multi accueil relevaient des minimas sociaux, et que 8 enfants étaient suivis par des partenaires sociaux, démontrant ainsi le rôle d'intégration sociale essentiel que joue la structure sur le territoire communal.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260706-D2026_07_06_04-DE

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport d'activité 2025.

Le secrétaire de séance,

Arnaud RECHER

MAIRIE DE PLOUZANÉ
29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 7 juillet 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT